

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **trente juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Vanessa ONIC, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2022\_110**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra :

- de procéder à une reprise d'amortissement afin de mettre en concordance l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur pour un montant de 440,24 €.

**BUDGET CUISINE CENTRALE : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>Section Fonctionnement</b>						
<b>opérations réelles</b>						
011	60623	Alimentation		440,24		
<b>opérations d'ordres</b>						
042	7811	Reprise sur amortissement				440,24
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
<b>Total fonctionnement</b>			-	<b>440,24</b>	-	<b>440,24</b>

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>Section Investissement</b>						
<b>opérations réelles</b>						
21	2188	Autres immobilisations corporelles	440,24			
<b>opérations d'ordres</b>						
040	28188	Amortissements des autres immobilisations		440,24		
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-	-
<b>Total investissement</b>			<b>440,24</b>	<b>440,24</b>	-	-

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 24 Février dernier.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 21 Juin 2022,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le Budget Primitif de la Cuisine Centrale voté par le Conseil Municipal le 24 Février 2022 ;

**Vu** la décision modificative n°1 du Budget de la Cuisine centrale votée le 4 Mai 2022 ;

**Sur** le rapport présenté par Christelle PEPIN;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget annexe de la Cuisine Centrale voté le 24 Février dernier selon le tableau ci-dessus.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*